



Grand Challenges Canada®  
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

---

## La Santé mentale dans le monde

Un Grand Défi de La Santé mentale dans le monde : La santé mentale et le bien-être des jeunes, Ronde 1

Mai 2020

## Sommaire

Une mauvaise santé mentale constitue une menace fondamentale pour les droits des citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables dans le monde. La pandémie de COVID-19 met encore plus en évidence les disparités dans les systèmes de santé mondiaux. Environ les trois quarts du fardeau mondial de la maladie mentale incombent aux populations des pays à faibles ressources; pourtant, seule une petite fraction des besoins en santé mentale (~ 10 %) est satisfaite dans les milieux où les contraintes de ressources, le manque de sensibilisation à la santé mentale et la pénurie de professionnels qualifiés limitent l'accès aux approches fondées sur des données probantes pour la gestion de la santé mentale. La COVID-19 a placé ces défis dans une perspective saisissante, accroissant le besoin de mesures de soutien accessibles en santé mentale au moment où les gens, partout dans le monde, doivent composer avec des niveaux accrus de stress, d'anxiété et de perte.

Pour les jeunes, les effets de l'isolement social et de la plus grande incertitude viennent aggraver une période déjà difficile. Le fardeau le plus lourd d'une mauvaise santé mentale survient au moment même où les jeunes développent les ressources sociales, culturelles, émotionnelles, éducatives et économiques dont ils dépendront pour maintenir leur santé et leur bien-être durant le reste de leur vie. Les jeunes subissent des formes exagérées de discrimination fondée sur le sexe qui peuvent affecter profondément et négativement tant les filles que les garçons, mais qui risquent plus particulièrement de limiter la capacité des filles à choisir leur propre voie. Le suicide est aujourd'hui la principale cause de décès chez les jeunes filles<sup>1</sup> et, après la puberté, les filles et les femmes sont presque deux fois plus susceptibles de recevoir un diagnostic de dépression clinique<sup>2</sup>.

La présente Demande de propositions est appuyée par le *National Institute for Health Research* (NIHR) en utilisant l'aide reçue du gouvernement britannique, et du programme La Santé mentale dans le monde de Grands Défis Canada<sup>3</sup>. Ce défi vise à financer des idées audacieuses pour répondre aux besoins en santé mentale **des jeunes les plus vulnérables, soit ceux âgés de 10 à 24 ans**.

Nous recherchons spécifiquement des approches innovantes pour **améliorer la littératie en santé mentale et/ou fournir des services adaptés aux jeunes** tout en tenant compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes qui contribuent à la santé mentale et au bien-être des jeunes. Ces approches doivent être culturellement sensibles et axées sur la collectivité.

**Toutes les approches devraient impliquer des jeunes ayant des expériences vécues et des parties prenantes dès le point de départ.**

<sup>1</sup> Petroni, Suzanne et al., Why is suicide the leading killer of older adolescent girls? *Lancet*, 2015; vol. 386 (10008), pp. 2031–2032.

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé. *Gender Disparities in Mental Health*. Disponible à : [https://www.who.int/mental\\_health/media/en/242.pdf?ua=1](https://www.who.int/mental_health/media/en/242.pdf?ua=1).

<sup>3</sup> Grands Défis Canada a inauguré son programme La Santé mentale dans le monde en 2011. À ce jour, Grands Défis Canada a investi 43,8 millions \$CAN dans 95 projets, dans plus de 30 pays à revenu faible ou intermédiaire. Les appels de financement antérieurs étaient axés sur l'amélioration des traitements et l'accès aux soins dans les milieux à faibles ressources.

Ces idées audacieuses peuvent émaner du Canada, du Royaume-Uni ou de pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles à l'APD (voir l'annexe A). Toutes les activités de mise en œuvre doivent avoir lieu dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles énumérés à l'annexe A (voir la section 4 pour les règles et les directives).

Les propositions retenues se verront accorder une subvention de démarrage allant jusqu'à 250 000 \$CAN pour une période de 18 à 24 mois dans le but de développer et de valider l'innovation proposée. En supposant que nous recevons un nombre suffisant de propositions de mérite, Grands Défis Canada a l'intention d'accorder jusqu'à 15 subventions de démarrage pour cette ronde.

À la fin de la subvention de démarrage, les innovateurs devraient avoir fait la démonstration de principe de leur idée. Afin d'être pris en considération pour recevoir un investissement supplémentaire de Grands Défis Canada, les innovateurs devraient aussi avoir élaboré un plan de déploiement à l'échelle et de durabilité, et suscité l'intérêt d'intervenants et de partenaires clés, dont la collaboration sera nécessaire pour poursuivre sur la voie du déploiement à l'échelle et de la durabilité.

Les équipes de projet retenues comprendront à la fois des personnes qui comprennent les besoins en santé mentale des jeunes des milieux à faibles ressources et des personnes capables de développer, de mettre à l'essai et de perfectionner leur innovation afin de produire un impact transformateur sur la santé mentale et le bien-être des jeunes. **La priorité sera donnée aux organisations dirigées par des jeunes** et il est prévu que l'accent sera mis sur les innovateurs dirigés par des jeunes pour la ronde 2. **Toutes les propositions doivent faire la preuve d'une implication significative de jeunes ayant vécu des expériences à l'étape de la conception, de l'essai et de l'évaluation de l'innovation.**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT : LE 17 juillet 2020 à 15h00 HE**

**Remarque : Nous ne pouvons pas accepter de propositions après cette heure.**

**En raison des délais de traitement, nous vous suggérons d'ouvrir un compte Fluxx au plus tard le 9 juillet 2020.**

**Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de demande en ligne, accessible UNIQUEMENT via le portail Fluxx de Grands Défis Canada ([gcc.fluxx.io](http://gcc.fluxx.io)). (Voir la section 4.2 *Instructions pour le dépôt d'une demande*)**

**Pour toute question liée à cette Demande de propositions qui n'est pas abordée dans la FAQ, contactez [globalmentalhealth@grandchallenges.ca](mailto:globalmentalhealth@grandchallenges.ca).**

**Si vous avez besoin d'aide technique pour l'inscription ou la demande en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.**

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SOMMAIRE.....</b>   | <b>II</b> |
| <b>1. INTRODUCTION.....</b>  | <b>1</b>  |
| 1.1 Le Programme La Santé mentale dans le monde .....  | 1         |
| 1.2 Grands Défis Canada .....  | 1         |
| 1.3 Le problème .....  | 1         |
| <b>2. APPROCHE .....</b>   | <b>2</b>  |
| 2.1 Domaines d'intérêt.....  | 2         |
| 2.2 Bénéficiaires cibles.....  | 4         |
| 2.3 Financement disponible.....  | 4         |
| 2.4 Ce que nous ne financerons pas.....  | 4         |
| 2.5 Accent mis sur les résultats.....  | 5         |
| 2.6 Plateforme d'apprentissage La Santé mentale dans le monde .....                            | 5         |
| 2.7 Innovation intégrée .....  | 6         |
| 2.8 Échelle et durabilité.....   | 7         |
| 2.9 Égalité des genres, durabilité de l'environnement, droits de la personne et inclusion<br>8 | 8         |
| 2.10 Accès mondial, accès aux données et éthique.....  | 9         |
| 2.11 Gestion du risque, sécurité et lutte au terrorisme et à la corruption .....               | 11        |
| <b>3. ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES .....</b>   | <b>12</b> |
| 4.1 Critères d'admissibilité.....  | 12        |
| 4.2 Instructions relatives au dépôt d'une demande.....   | 14        |
| 4.3 Calendrier de dépôt d'une demande .....  | 15        |
| 4.4 Processus d'examen.....  | 16        |
| 4.5 Critères d'évaluation .....  | 17        |
| 4.6 Modalités financières et coûts admissibles .....   | 19        |
| 4.7 Modalités de paiement.....   | 19        |
| 4.8 Vérification .....   | 20        |
| 4.9 Documents de présentation et avis sur la confidentialité.....                              | 20        |
| 4.10 Garantie .....  | 21        |
| 4.11 Propriété intellectuelle .....  | 21        |
| 4.12 Accès aux données.....  | 22        |
| 4.13 Droits de Grands Défis Canada.....  | 23        |
| 4.14 Assurances relatives à la recherche .....   | 24        |
| 4.15 Coûts.....  | 24        |
| 4.16 Loi applicable .....  | 25        |
| <b>ANNEXE A : PAYS ADMISSIBLES .....</b>   | <b>26</b> |
| <b>ANNEXE B : INDICATEURS CLÉS .....</b>   | <b>1</b>  |

## 1. Introduction

### 1.1 LE PROGRAMME LA SANTÉ MENTALE DANS LE MONDE

Le programme La Santé mentale dans le monde de Grands Défis Canada vise à lancer et à déployer à l'échelle des innovations à grand impact qui répondent aux besoins de santé mentale des personnes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Avec le financement du National Institute for Health Research (NIHR), utilisant l'aide provenant du gouvernement britannique<sup>4</sup> pour soutenir la recherche en santé mondiale, Grands Défis Canada a relancé son programme La Santé mentale dans le monde avec un accent renouvelé à l'étape du démarrage sur la santé mentale des jeunes.

### 1.2 GRANDS DÉFIS CANADA

Voici la vision de Grands Défis Canada : **Un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des objectifs de développement durable.** Voici sa mission : **Catalyser l'innovation qui sauve et améliore la vie des plus vulnérables au Canada et dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.**

Grands Défis Canada est engagé à appuyer **des Idées audacieuses ayant un Grand impact®.** Nous sommes financés par divers gouvernements et organisations (les « partenaires de financement ») et nous finançons principalement des innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire et du Canada. Les idées audacieuses appuyées par Grands Défis Canada intègrent la science et la technologie, l'innovation sociale et commerciale – ce qu'on appelle l'**Innovation intégrée®.**

L'un des plus grands investisseurs axés sur l'impact au Canada et guidé par une approche d'investissement féministe, Grands Défis Canada a soutenu un portefeuille de plus de 1 000 innovations dans 95 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,6 million de vies et d'améliorer jusqu'à 35 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Sandra Rotman Centre du Réseau universitaire de santé, à Toronto.

### 1.3 LE PROBLÈME

Une mauvaise santé mentale est une menace fondamentale pour les droits des citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Le besoin de services et de soutiens accessibles et efficaces en santé mentale est plus important que jamais, alors que la communauté mondiale est aux prises avec les effets de la COVID-19.

Les estimations actuelles montrent que les troubles mentaux représentent **14 % du fardeau**

<sup>4</sup> Financé par l'aide publique au développement (APD) – du gouvernement du Royaume-Uni. Les pays bénéficiaires à revenu faible ou intermédiaire admissibles à l'APD figurent sur la liste DAC de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Voir l'annexe A.

**de la morbidité dans le monde.** Environ les trois quarts du fardeau mondial de la maladie mentale incombent aux populations des pays à revenu faible ou intermédiaire; pourtant, seule une petite fraction des besoins en santé mentale est satisfaite dans ces milieux, où les contraintes de ressources et la pénurie de professionnels qualifiés limitent l'accès à des approches fondées sur des données probantes pour gérer la santé mentale.

La vie et la routine des jeunes ont été fortement perturbées alors que les mesures d'isolement social et de mise en quarantaine ont entraîné des fermetures d'écoles et des changements dans les conditions sociales et économiques. **75 % de tous les troubles de santé mentale commencent avant l'âge de 24 ans**<sup>5</sup> et la recherche montre systématiquement qu'une mauvaise santé mentale durant la jeunesse a un impact négatif sur la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, ainsi que la formation de relations et de collectivités positives. Bien que 40 % de la population mondiale ait moins de 24 ans, seulement 12,5% de l'aide au développement consacrée à la santé mentale est destinée aux jeunes, ce qui ne représente que 0,1% de l'aide au développement totale pour la santé<sup>6</sup>. Les facteurs de stress supplémentaires qu'engendre actuellement la pandémie de COVID-19 pour la santé mentale des jeunes constituent une preuve supplémentaire du besoin d'intensifier les investissements et l'innovation dans ce domaine gravement négligé.

L'expérience des pandémies passées a montré qu'une fois que les dangers pour la santé physique disparaissent, les effets sur la santé mentale persistent. La prévention et le traitement des troubles chez les jeunes pourraient éviter une grande partie du fardeau des maladies liées à une piètre santé mentale chez les adultes. Et pourtant, même dans les milieux où des services de santé mentale sont offerts, les jeunes sont souvent réticents ou incapables d'y accéder en raison de la **stigmatisation généralisée et d'un manque de services adaptés aux jeunes**. L'amélioration de la santé mentale et du bien-être des jeunes aujourd'hui permettra de mieux positionner la collectivité mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable et faire en sorte qu'en 2030, le monde soit dirigé par une génération de personnes en bonne santé, autonomes, éduquées et à l'esprit collaboratif.

Au cours des sept dernières années, Grands Défis Canada a appuyé l'un des plus importants portefeuilles d'innovations en santé mentale dans le monde, investissant 43,8 millions \$CAN pour soutenir 95 projets dans plus de 30 pays à revenu faible ou intermédiaire. Le programme actuel de financement de démarrage de La Santé mentale dans le monde mettra davantage l'accent sur **la santé mentale chez les jeunes**.

## 2. Approche

### 2.1 DOMAINES D'INTÉRÊT

<sup>5</sup> Kessler, Ronald C. et al. Lifetime Prevalence and Age-of-Onset Distributions of DSM-IV Disorders in the National Comorbidity Survey Replication, *Arch Gen Psychiatry*. 2005; 62:593-602.

<sup>6</sup> Lu C., Li Z., Patel V. Global child and adolescent mental health: The orphan of development assistance for health. *PLoS Medicine*. 2018; 15: e1002524.

Nous recherchons des idées audacieuses visant à répondre aux besoins de santé mentale des jeunes de 10 à 24 ans les plus vulnérables. Nous recherchons spécifiquement des approches innovantes pour **améliorer la littératie en santé mentale et/ou fournir des services adaptés aux jeunes**, en tenant compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes qui contribuent à la santé mentale et au bien-être des jeunes. Les approches doivent être culturellement sensibles et axées sur la collectivité.

**Toutes les approches devraient impliquer des jeunes ayant des expériences vécues dès le point de départ.**

La COVID-19 pose des défis nouveaux et uniques en matière de santé mentale tout en mettant en évidence les lacunes existantes dans les services, le soutien et la compréhension de la santé mentale. Nous sommes à la recherche d'innovations pour répondre aux besoins continus et persistants en santé mentale des jeunes les plus vulnérables. Les innovations proposées doivent être audacieuses, innovantes, transformatives, accessibles aux jeunes les plus vulnérables et avoir un potentiel de durabilité à grande échelle. Les innovations devraient chercher à réaliser une ou plusieurs des actions suivantes :

- Soutenir les milieux communautaires qui favorisent le bien-être mental tout au long de l'adolescence;
- Approcher de manière créative la littératie en santé mentale et l'éducation psychosociale, en travaillant à intégrer la compréhension de la santé mentale dans la collectivité en général;
- Fournir des soins et des services de réadaptation communautaires efficaces, abordables et conviviaux pour les jeunes;
- Favoriser la résilience et faire progresser la prévention des troubles mentaux et la promotion de la santé mentale;
- Intégrer les services de santé mentale et/ou les interventions axées sur le bien-être dans les systèmes d'éducation existants;
- Répondre aux besoins de santé mentale des jeunes exposés à la violence grâce à une approche fondée sur les traumatismes;
- Exploitez de manière ingénieuse une technologie fiable et largement utilisée par les jeunes.

Les innovations qui facilitent l'autonomisation des jeunes, s'attaquent aux conséquences des normes de genre préjudiciables, appuient la prestation de soins de santé mentale par le biais de mécanismes non sanitaires adaptés aux jeunes, et tiennent compte des déterminants sociaux de la santé, notamment la violence, la marginalisation et la vulnérabilité.

On s'attend à ce que les projets soient réalisables dans un contexte donné avec une approche culturellement appropriée et adaptée. Pour y parvenir, il est nécessaire d'engager des jeunes avec des expériences vécues, de s'appuyer sur les systèmes locaux et, au besoin, de mobiliser le gouvernement et les décideurs locaux. Les projets axés sur la

transformation devraient viser à autonomiser et donner la parole aux jeunes, informer les collectivités locales et, à terme, changer la culture de la santé mentale.

L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner les innovations et leur application. Les projets doivent produire des résultats clairs et des extrants mesurables. Au bout du compte, les projets retenus serviront de modèles pouvant être reproduits ou déployés à l'échelle dans d'autres milieux mal dotés en ressources, ou dégageront des leçons applicables ailleurs.

## **2.2 BÉNÉFICIAIRES CIBLES**

Les innovations doivent en définitive profiter aux jeunes de 10 à 24 ans les plus vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles (voir l'annexe A).

## **2.3 FINANCEMENT DISPONIBLE**

Les propositions retenues se verront attribuer une subvention de démarrage allant jusqu'à 250 000 \$ pour une période maximale de 18 à 24 mois dans le but de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions de mérite soient reçues, environ 15 subventions de démarrage seront accordées dans le cadre de cette ronde.

## **2.4 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS**

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des projets qui supposent de faire la démonstration de principe d'innovations pour lesquelles les principaux droits de propriété intellectuelle appartiennent à un établissement tiers, à moins que (a) l'établissement tiers n'ait accordé au demandeur des droits de licence suffisants à l'égard de l'innovation pour permettre éventuellement son déploiement à l'échelle dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, ou (b) l'établissement tiers est disposé à signer un accord avec Grands Défis Canada l'engageant à se conformer à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada (voir [https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/03/Global-Access-Policy\\_March-5-2019\\_FR.pdf](https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/03/Global-Access-Policy_March-5-2019_FR.pdf)).

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des innovations similaires à des innovations antérieurement financées par Grands Défis Canada. Consultez notre site Web pour une base de données consultable des innovations financées par Grands Défis Canada (<https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/>).

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des projets dont les activités de mise en œuvre n'auront pas lieu dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles à l'APD (voir l'annexe A).



## 2.5 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

L'objectif ultime de Grands Défis Canada est de sauver et d'améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projets financés devraient démontrer un impact réel sur la santé mentale et le bien-être des jeunes dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. À cette fin, les projets devraient disposer d'un système de suivi et d'évaluation pour quantifier clairement les effets sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, identifier les lacunes et maximiser l'impact. Les plans de collecte de données devraient être conçus pour suivre l'utilisation et l'accès aux innovations par les bénéficiaires finaux (jeunes) et l'impact de l'innovation sur les jeunes. Les propositions doivent comprendre un bref aperçu de la façon dont les résultats seront évalués pendant la durée du projet, avec une description de la méthode de mesure des résultats. On s'attend à ce que les innovateurs rendent compte de tous les indicateurs énoncés à l'annexe B qui sont pertinents pour démontrer le succès de leur innovation.

**Remarque** : Les organisations dirigées par des jeunes qui ont besoin de soutien pour mesurer les résultats seront jumelées à un partenaire d'évaluation approprié au moment de l'obtention d'une subvention de Grands Défis Canada. Elles pourront se soustraire à la section traitant du plan d'évaluation et solliciter un soutien à cet égard dans leur demande. Les propositions qui requièrent ce soutien doivent prévoir un montant de 15 000 \$CAN dans leur budget final pour l'évaluation par un tiers. Les fonds prévus pour l'évaluation qui ne sont pas utilisés peuvent être affectés aux coûts de programmation.

Dès l'étape de la proposition, les plans de projet devraient intégrer l'utilisation d'outils de mesure pour évaluer les vies améliorées. Les propositions doivent inclure un plan pour mesurer au moins l'un des aspects suivants : Bien-être général, Niveau de fonctionnement, Gravité des symptômes.

Le succès est défini par :

- La preuve, dans un environnement contrôlé ou restreint, que l'innovation améliore la santé mentale et le bien-être des jeunes de 10 à 24 ans les plus vulnérables;
- La preuve que l'innovation peut être mise en œuvre, durable et soutenue financièrement à grande échelle dans la/les région/s cible/s;
- Un intérêt démontré, du financement et/ou des engagements à adopter l'idée parmi les parties prenantes, les influenceurs et les partenaires clés requis pour permettre le déploiement à l'échelle et la durabilité.

La communication des résultats est également un élément important de la responsabilité du projet envers Grands Défis Canada et les autres intervenants clés. Bien que la communication des résultats de la recherche dans des publications scientifiques soit importante, cela ne devrait pas être l'objectif principal des projets financés sans une justification bien articulée que cela s'inscrit dans le cheminement critique vers l'impact.

## 2.6 PLATEFORME D'APPRENTISSAGE LA SANTÉ MENTALE DANS LE MONDE

La plateforme d'apprentissage La Santé mentale dans le monde est en cours

d'élaboration et fournira un soutien technique aux équipes de projet financées dans le cadre de la présente Demande de propositions. Elle sera constituée de mentors et d'experts dans le domaine des systèmes d'innovation et de la santé mentale. En tant que ressource réactive pour maximiser l'impact des projets axés sur la Santé mentale dans le monde et pour améliorer l'impact collectif du programme La Santé mentale dans le monde, la plateforme sera responsable des activités suivantes :

- 2.6.1 Soutenir des projets dans le cadre du programme La Santé mentale dans le monde en vue d'obtenir un impact durable, notamment en offrant du mentorat et un soutien individuel.
- 2.6.2 Recueillir les leçons et les meilleures pratiques issues de la vaste communauté mondiale de la santé mentale pour améliorer le succès des innovations du programme La Santé mentale dans le monde et pour informer la communauté d'apprentissage au sens large.
- 2.6.3 Aider à suivre et à diffuser l'impact individuel et collectif des innovations de La Santé mentale dans le monde au sein de la collectivité et auprès des parties prenantes externes concernées.
- 2.6.4 Soutenir les organisations dirigées par des jeunes dans l'élaboration des processus et des cadres nécessaires à la mise en œuvre réussie du projet.

## 2.7 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets devraient adopter une approche axée sur l'innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des défis complexes. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. Pour plus de détails, veuillez consulter : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>.

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **Innovation scientifique/technologique** : Est ancrée dans les sciences naturelles, de la santé, du comportement ou de la psychologie, ou en génie ou en économie; elle peut être simple, c.-à-d. qu'on n'exige pas de concevoir des solutions de haute technologie.
- **Innovation sociale** : Reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus larges de la santé, en mettant l'accent sur le genre et les inégalités intersectionnelles; elle tient compte des contextes locaux et/ou culturels qui jouent un rôle dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **Innovation commerciale** : Optimise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter une demande et atteindre la viabilité financière; elle traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

## 2.8 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Grands Défis Canada est à la recherche de solutions ayant le potentiel d'être déployées à l'échelle, avec une volonté de la part de l'équipe du projet de voir l'innovation produire un impact à grande échelle. Un cheminement clair vers le déploiement à l'échelle tiendra compte des facteurs suivants : l'état de l'infrastructure locale; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'organisation et son leadership; les sources de financement et de revenus disponibles; et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Les projets sont invités à tirer parti des systèmes locaux lorsque cela peut permettre des gains d'efficacité et ils devraient impliquer les jeunes ayant des expériences vécues pour hausser la probabilité d'un déploiement réussi à l'échelle.

### **Leadership et équipe de projet efficace**

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Les équipes de projet efficaces auront l'expertise ou un plan pour retenir l'expertise pertinente dans les domaines suivants : la santé mentale des jeunes; le suivi et l'évaluation; l'analyse de données et les statistiques; et le travail dans la région ou le pays de mise en œuvre. Nous recommandons la formation d'équipes multidisciplinaires/intersectorielles afin de pouvoir disposer des compétences scientifiques, sociales et commerciales requises. Les équipes doivent démontrer la contribution individuelle des membres du projet.

### **Compréhension du contexte local**

Pour aider à assurer à la fois l'impact à l'échelle et la durabilité, il est essentiel que les équipes de projet comprennent un/des membre/s ayant une compréhension de l'infrastructure et du contexte local (social, politique et économique), y compris les cultures, les traditions et les croyances locales, ainsi que la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes atteintes de troubles mentaux et leurs familles. Cela donnera aux projets une meilleure compréhension du bilan de santé et des besoins de la collectivité, en reconnaissant les risques présents pour la réussite du projet. Là où ils existent, les systèmes locaux qui favorisent la santé mentale, rejoignent la population cible, ou abordent des déterminants plus larges de la santé mentale devraient être mis à contribution.

### **Mobilisation des parties prenantes**

La santé mentale est influencée par plusieurs facteurs : les pairs; la famille et le logement; la collectivité locale; les programmes et les services de santé et d'aide sociale; et l'environnement régional, national et mondial. Par conséquent, il faut s'attendre à ce que les familles, les collectivités et les leaders communautaires, les entreprises, les fournisseurs et les établissements de soins de santé, les enseignants, les responsables des politiques, les gouvernements et les organismes internationaux puissent avoir un rôle à jouer au niveau de l'orientation et du soutien du projet. Les parties prenantes, en particulier les jeunes et celles qui décideront en définitive de l'utilisation de la solution, devraient être impliqués dès le début et tout au long du projet. Grands Défis Canada **ne financera pas de projets qui ne démontrent pas une participation significative des jeunes à leur conception, leur**

**essai et leur évaluation.** Cela permet de garantir que la solution sera prête pour une adoption initiale et une adaptation ultérieure en vue de produire un plus grand impact.

## **2.9 ÉGALITÉ DES GENRES, DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DROITS DE LA PERSONNE ET INCLUSION**

Grands Défis Canada et les bailleurs de fonds du programme La Santé mentale dans le monde sont déterminés à promouvoir les principes de l'égalité des genres, de la durabilité de l'environnement et des droits de la personne et de l'inclusion. À ce titre, et en plus des politiques des bailleurs de fonds, les innovateurs doivent se conformer à la Politique sur l'égalité des genres, la durabilité environnementale et les droits de l'homme et l'inclusion de Grands Défis Canada, comme suit : (Pour plus de détails, veuillez consulter : <http://www.grandchallenges.ca/wp-content/uploads/2018/06/GEHRPolicy-2018Jun28-EN.pdf>).

**1. Égalité des genres :** Grands Défis Canada estime que le soutien de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles est un objectif important en soi, ainsi qu'un objectif de développement essentiel, et vise donc à contribuer à la réalisation de l'égalité entre les personnes de tous les genres (voir le portail sur l'égalité des genres, à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/genre/>, pour un ensemble d'outils axés sur l'égalité des genres). La position de base de Grands Défis Canada est de ne faire aucun mal. Les innovateurs financés ou dont le dossier est à l'étude en vue d'un financement par Grands Défis Canada doivent envisager comment la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leur innovation pourraient promouvoir – ou entraver – les objectifs d'égalité entre les genres, et ils doivent prendre des mesures pour concrétiser les possibilités d'égalité entre les genres durant la période de financement. En outre, Grands Défis Canada s'est engagé à faire progresser l'égalité des genres au niveau du leadership et de la gouvernance de l'innovation et, à cette fin, s'efforce de trouver et de promouvoir des systèmes de soutien pour assurer un accès égal à des niveaux de financement progressifs pour tous les genres, ainsi que la diversité dans les structures de gouvernance. Les objectifs en matière d'égalité des genres comprennent, sans s'y limiter :

- i) Promouvoir la participation égale des femmes et le soutien des femmes et des filles dans la pleine réalisation de leurs droits humains : Grands Défis Canada s'efforce d'appuyer les processus et les innovations qui mobilisent activement et autonomisent les femmes et leur collectivité en vue de promouvoir la participation égale et la condition des femmes au sein de leur société.
- ii) Réduire les inégalités entre les genres dans l'accès aux ressources et aux avantages du développement, et le contrôle sur ceux-ci : les innovateurs devraient s'efforcer de comprendre et d'atténuer les disparités entre les genres dans les milieux où ils opèrent, d'œuvrer à la réalisation de l'égalité des genres et des autres objectifs de développement de plus vaste portée.

**2. Durabilité de l'environnement :** Grands Défis Canada est en partie financé par le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, et s'aligne sur ses efforts en vue de soutenir la durabilité de l'environnement dans les pays en

développement, ainsi que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) de 2012. Les impacts environnementaux raisonnablement prévisibles des innovations financées ou en cours d'examen aux fins de financement par Grands Défis Canada doivent être pris en considération au stade de la planification et, au besoin, faire l'objet d'un suivi et être évalués tout au long de la phase de mise en œuvre. Des efforts devraient être faits pour reconnaître et réduire au minimum les impacts négatifs et renforcer les effets positifs, le cas échéant, sur le/s milieu/x où l'innovation est déployée.

**3. Droits de la personne et inclusion :** Grands Défis Canada s'est engagé à favoriser l'intégration et les conditions propices à la promotion des principes des droits de la personne de l'égalité, de la non-discrimination, de la participation, de l'inclusion, de la transparence et de la responsabilité – de l'élaboration de la proposition jusqu'à sa mise en œuvre. Grands Défis Canada travaille avec les innovateurs pour renforcer l'accent mis sur ces principes clés des droits de la personne dans la conception des innovations et des systèmes et processus employés pour mettre en œuvre les innovations dans le contexte spécifique où ils travaillent. Plus spécifiquement, les innovateurs qui ont soumis une proposition ou qui mettent en œuvre une innovation doivent examiner de quelle manière l'innovation « ne nuira pas » aux droits de la personne des parties prenantes et des bénéficiaires du projet. Dans la conception et la mise en œuvre de l'innovation, l'innovateur doit prendre en considération la manière dont l'innovation :

1. Identifiera les moyens par lesquels l'innovation peut concourir à la réduction de la pauvreté au sein de la population locale, en particulier pour les femmes et les filles;
2. Assurera l'égalité et la non-discrimination, y compris sur la base du genre, pour les parties prenantes et les bénéficiaires du projet;
3. Favorisera la participation et l'inclusion de parties prenantes et de bénéficiaires plus marginalisés parmi la population locale, en mettant l'accent sur les femmes et les filles; et
4. Va promouvoir la transparence et la responsabilité parmi les parties prenantes et les bénéficiaires de l'innovation et de ses effets attendus.

## **2.10 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE**

Grands Défis Canada et les bailleurs de fonds du programme La Santé mentale dans le monde se sont engagés à favoriser un accès significatif aux innovations soutenues pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les bénéficiaires marginalisés et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire, à promouvoir une diffusion rapide et ouverte des résultats de la recherche et des données découlant des activités financées, et à veiller à ce que la recherche financée soit menée d'une manière conforme aux normes éthiques pertinentes. Ces engagements sont énoncés dans la Politique d'accès mondial, la Politique d'accès aux données et la Politique sur l'éthique de Grands Défis Canada, qui devraient toutes être soigneusement étudiées par tous les candidats. Des engagements supplémentaires peuvent être exigés par les bailleurs de fonds du programme La Santé mentale dans le monde.

- a. **Accès mondial** : Grands Défis Canada s'est engagé à veiller à ce que (1) les innovations financées puissent être rendues véritablement accessibles, tant en termes de prix que de disponibilité, aux bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier parmi les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; (2) les connaissances et les renseignements acquis grâce aux projets financés soient diffusés rapidement et largement à la communauté mondiale de la recherche et au-delà; (3) la commercialisation des innovations financées soit encouragée, pour autant qu'elle se conforme à ces principes. (Voir la Politique d'accès mondial, à [https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/03/Global-Access-Policy\\_March-5-2019\\_FR.pdf](https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/03/Global-Access-Policy_March-5-2019_FR.pdf)).
- b. **Accès aux données** : Grands Défis Canada s'est engagé à veiller à ce que (1) les données soient partagées le plus largement et le plus rapidement possible afin de favoriser l'innovation et d'optimiser les perspectives de transposition des connaissances en solutions vitales; (2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des personnes et des collectivités qui contribuent aux données soit dûment pris en compte dans toutes les activités d'accès aux données; (3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données soient conformes aux lois, à la réglementation et aux normes applicables à une conduite éthique de la recherche; (4) les personnes et les collectivités qui permettent et soutiennent l'étude, en particulier celles des pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'il s'agisse de participants à la recherche ou de chercheurs, bénéficient de ces données dans la mesure du possible. (Voir la Politique d'accès aux données, à [https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/07/Data-Access-Policy\\_15July2019\\_FR.pdf](https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/07/Data-Access-Policy_15July2019_FR.pdf)).
- c. **Éthique** : Grands Défis Canada exige que (1) la recherche impliquant des participants humains soit menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des gens, des familles et des collectivités, et la justice; (2) que la recherche sur les animaux soit menée de manière à garantir leur soin et leur traitement sans cruauté; (3) certains projets de recherche, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombinant, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, soient soumis à une réglementation et à une surveillance renforcées, le cas échéant. (Voir la Politique sur l'éthique, à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2017/10/20170927-EthicsPolicy-FR.pdf>).

Les innovateurs doivent : (1) s'engager à respecter les politiques ci-dessus; (2) veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'entravent pas un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances; (3) accorder à Grands Défis Canada une licence limitée et non exclusive à l'égard des droits de propriété intellectuelle sur leur/s innovation/s, applicable uniquement en cas d'incapacité à garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ou dans le contexte d'une urgence de santé publique de portée internationale déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé.

## **2.11 GESTION DU RISQUE, SÉCURITÉ ET LUTTE AU TERRORISME ET À LA CORRUPTION**

Les propositions devront se conformer à toutes les lois pertinentes du Royaume-Uni et du Canada, y compris la législation anti-corruption et anti-terrorisme. Le financement ne sera accordé à aucune personne ou organisation nommée dans des sanctions aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Union européenne, à la Banque mondiale, au Canada ou au Conseil de sécurité des Nations Unies; nous pourrions faire des ajouts à cette liste à mesure que de nouveaux partenaires se joindront au Défi. On s'attend à ce que tous les innovateurs gèrent les risques importants. Pour les projets qui prévoient des travaux dans des endroits où la sécurité peut être compromise, les propositions devront comprendre des détails sur la gestion des risques pour la sûreté et la sécurité des personnes et des éléments d'actif. Les propositions doivent également expliquer comment la corruption sera évitée et quelles mesures seront prises pour éviter de détourner l'aide destinée aux personnes touchées.

Par exemple, les propositions doivent inclure une description des politiques et des procédures de l'organisation traitant des conflits d'intérêts et des irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates (i) exigeant que l'organisation et ses représentants déclarent tout intérêt personnel ou financier dans toute question touchant aux activités financées et exclure cette personne de l'affaire en question, (ii) détaillant les mesures à prendre pour enquêter sur une irrégularité et (iii) prévoyant un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds ayant fait l'objet d'une fraude avérée. En outre, les propositions doivent inclure une description des politiques et des procédures de l'organisation visant à prévenir la corruption, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates en vertu de la UK Bribery Act 2010 et une interdiction de toute activité, pratique ou conduite qui constituerait une infraction en vertu des articles 1, 2 ou 6 de la UK Bribery Act 2010.

## **3. Activités et produits livrables**

Les innovateurs financés dans le cadre de ce programme devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, afin de faire la démonstration des progrès et de la réussite du projet :

1. Rapports d'exécution, axé sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. La fréquence des rapports sera tous les trois ou six mois, en fonction de notre évaluation du risque du projet et du risque institutionnel.
2. La diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par le biais des médias sociaux, de publications à accès libre, du dépôt des données dans des banques de référence accessibles au public, de communiqués de presse, de conférences, de la mobilisation des parties prenantes, etc. La reconnaissance de Grands Défis Canada sera requise.

**Remarque :** Les innovateurs devront publier leurs résultats dans des revues en libre accès ou sur des plateformes de publication en libre accès, généralement dans les 12 mois suivant la fin de leur subvention de démarrage.

3. Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et qui renferme une évaluation claire de l'impact du projet. Veuillez noter qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
4. Mises à jour continues après la subvention sur l'impact, l'accès mondial et l'accès aux données, ainsi que sur la gestion des droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape par écrit et des échanges par téléconférence pourront être requis pour satisfaire aux exigences en matière de rapport. En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. Participent à des activités de sensibilisation du public, dans la mesure où leur sécurité n'est pas mise en danger.
2. Contribuent au programme d'apprentissage pour des défis spécifiques, y compris la participation à des réunions comme les rencontres annuelles Grands Défis.

Les innovateurs financés doivent conserver les documents à l'appui du projet pendant sept (7) ans après la fin de l'accord, y compris les dossiers financiers, et peuvent faire l'objet d'une vérification par Grands Défis Canada ou tout bailleur de fonds de cette initiative. Les exigences connexes seront décrites dans les accords de subvention.

## 4. Règles et lignes directrices

Les propositions soumises passent par un processus d'examen en plusieurs étapes avant que Grands Défis Canada ne formule une recommandation de financement. Le conseil d'administration de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement. Pour plus de détails, veuillez consulter <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/nos-gens/>.

### 4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au financement, les demandes doivent démontrer comment elles satisfont aux critères de conformité de l'APD, et les candidats seront invités à préciser dans la demande :

- Quel/s pays figurant sur la liste de l'annexe A en bénéficiera/ont directement.



- La pertinence de la demande aux défis de développement du/des pays.
  - Comment les résultats favoriseront la santé et le bien-être des gens dans le/s pays figurant sur la liste de l'annexe A.
1. Les candidats admissibles englobent les entreprises sociales et autres entités légalement reconnues (p. ex., les organisations à but non lucratif, les établissements universitaires et les entreprises à but lucratif) qui sont légalement constituées, peuvent exécuter avec succès les activités dans leur domaine technique respectif et sont capables de recevoir et d'administrer des subventions. Les entreprises à propriétaire unique ne sont pas admissibles au financement. Les organisations gouvernementales et les bureaux de pays des Nations Unies ne sont pas admissibles à présenter une demande.
  2. Un projet ne peut avoir qu'un (1) seul chef de projet, qui doit être affilié à l'établissement à partir duquel la proposition est soumise.
  3. Un chef de projet ne peut figurer sur qu'une (1) demande en réponse à la présente Demande de propositions; Cependant, un établissement peut soumettre plusieurs demandes. Pour que plusieurs demandes provenant d'un même établissement soient prises en compte, chaque demande doit proposer un chef de projet différent et chaque chef de projet doit ouvrir son propre compte distinct sur le portail Fluxx.
  4. Les demandes doivent inclure tous les renseignements requis la présente Demande de proposition. Seules les demandes complètes seront prises en considération par le comité d'examen.
  5. Les idées proposées doivent être alignées sur les domaines d'intérêt (section 2.1) et les bénéficiaires cibles (section 2.2). Tout ce qui entre dans 'ce que Grands Défis Canada ne financera pas' (section 2.4) n'est pas admissible.
  6. Il est de la responsabilité du demandeur d'obtenir tous les consentements, approbations ou examens nécessaires pour l'acceptation de fonds de subvention étrangers et/ou pour mener les activités du projet avant de conclure un accord de financement avec Grands Défis Canada. Par exemple, les candidats qui envisagent de mener des activités du projet en Inde peuvent être tenus de s'inscrire auprès du ministère des Affaires intérieures en vertu de la loi de 2010 sur la réglementation des contributions étrangères (FCRA). Dans le cadre de l'examen diligent de Grands Défis Canada, les candidats retenus devront fournir l'enregistrement de leur organisation en vertu de la FCRA ou une certification écrite que l'enregistrement en vertu de la FCRA n'est pas requis. Le non-respect des exigences de la FCRA peut exposer votre organisation à des sanctions financières et/ou pénales. Vous devriez consulter vos propres conseillers afin de déterminer si la FCRA s'applique à votre organisation ou projet.
  7. Grands Défis Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité à l'égard d'un demandeur, des chefs de projet et/ou des pays

admissibles, dans la mesure où ces modifications ne nuisent pas de façon importante au processus d'examen.

**Remarque** : Grands Défis Canada doit approuver tout changement à l'organisation qui a soumis la demande ou au chef de projet original indiqué dans la demande.

**Remarque** : La collaboration avec un innovateur basé dans un pays à revenu faible ou intermédiaire est encouragée pour les candidats des pays à revenu élevé, mais elle n'est pas obligatoire.

**Remarque** : Les chefs de projet doivent demander et obtenir l'approbation de leur établissement affilié avant de soumettre leur demande.

## 4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE

**Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de demande en ligne, UNIQUEMENT accessible via le portail Fluxx de Grands Défis Canada ([gcc.fluxx.io](https://gcc.fluxx.io)).**

1. Allez à <https://gcc.fluxx.io>.
  - Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez **déjà** un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail, cliquez simplement sur le lien [Créer ou réinitialiser le mot de passe](#).
  - Si vous êtes un nouvel utilisateur (ou que l'option « mot de passe oublié » ne fonctionne pas), vous devez cliquer sur le bouton **Créer un compte**.

**Remarque** : Si vous ouvrez un nouveau compte au nom d'un collègue, vous devez saisir tous les renseignements (y compris la date de naissance) du chef de projet et de l'organisation qui présentent la demande. Ces noms s'afficheront sur le formulaire de demande et ne pourront être modifiés sans contacter un administrateur.

*Pour les nouveaux comptes seulement* – La réception de vos identifiants de connexion prend un (1) jour ouvrable, mais peut prendre plus de temps en période de pointe. Par conséquent, nous vous suggérons d'ouvrir un compte au plus tard le 9 juillet 2020. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courrier électronique un nom d'utilisateur et un lien permettant de définir le mot de passe de votre choix. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour sélectionner un mot de passe de votre choix.

2. Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur **Se connecter**.
3. Cliquez sur le lien Welcome/Bienvenue dans le menu de gauche, faites défiler vers le bas, cliquez sur le bouton **Commencer une demande**.
  - Google Chrome est le navigateur recommandé (n'utiliser pas Internet Explorer).

- Vous pouvez enregistrer votre travail à tout moment et y revenir plus tard en ouvrant une session dans votre compte et en cliquant sur **Drafts/Ébauches**, puis en cliquant sur **Modifier**.
- Lorsque vous avez terminé les modifications, sauvegardez votre formulaire et cliquez sur le bouton **Soumettre**. Une fois que vous avez soumis votre demande, vous ne serez plus en mesure de la modifier; par conséquent, soyez attentif lorsque vous remplissez le formulaire.
- Vous DEVEZ compléter votre demande en cliquant sur le bouton **Soumettre** dans le formulaire de demande avant le 17 juillet 2020 à **15h00 HE**.

Pour plus de détails sur les étapes ci-dessus (y compris les captures d'écran), consultez le Guide de référence rapide Fluxx (<http://www.grandchallenges.ca/wp-content/uploads/2018/11/FluxxQuickReferenceGuide-2018Nov10-EN.pdf>) qui décrit comment ouvrir un compte sur le portail Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et d'autres conseils utiles sur la navigation dans Fluxx et le formulaire de demande.

Les nouveaux et anciens utilisateurs du portail doivent lire le **Guide de référence rapide Fluxx** dont le lien apparaît ci-dessus pour éviter tout problème technique. Si vous avez besoin d'assistance technique avec l'inscription ou avec le formulaire de demande en ligne, contactez l'équipe du soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.

La demande peut être présentée en anglais ou en français. Les demandes présentées dans une autre langue ne seront pas prises en considération. Pour changer la langue de votre demande, utilisez le lien **Modifier le profil** dans le menu de gauche.

**Remarque** : Toute demande envoyée par courriel ne sera pas prise en considération.

**Remarque** : Grands Défis Canada ne peut pas répondre par courriel aux questions liées à une demande. Le formulaire de demande n'est visible que sur [gcc.fluxx.io](http://gcc.fluxx.io). Vous devez ouvrir un compte en suivant les instructions ci-dessus.

#### **Boîte à outils pour innovateur**

Les candidats sont invités à consulter la boîte à outils des innovateurs en ligne de Grands Défis Canada, à [grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/](http://grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/), qui renferme de la documentation pour aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation sera déployée à l'échelle, soutenue, et aura un impact d'envergure mondiale. Voir également le portail sur l'égalité des genres à l'adresse suivante : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement//genre/> pour un ensemble d'outils en lien avec l'égalité des genres.

### **4.3 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

| Dates clés      | Événement   |
|-----------------|---|
| 9 juillet 2020  | <p><b>Date limite suggérée pour <a href="https://gcc.fluxx.io">ouvrir un compte Fluxx (gcc.fluxx.io)</a></b></p> <p>Remarque : Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez <b>déjà</b> un compte. Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail, cliquez simplement sur <a href="#">Créer ou réinitialiser le mot de passe</a>.</p> |
| 17 juillet 2020 | <b>Date/heure limite de dépôt d'une demande, à 15h00 HE</b>   |
| 31 janvier 2021 | <b>Avis sur l'état des demandes</b>   |
| 31 mars 2021    | <b>Date prévue du début des projets</b>   |

#### 4.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation seront effectués par Grands Défis Canada, suivis d'un examen par des pairs indépendants.

##### **Tri d'admissibilité**

Grands Défis Canada fera un tri des demandes en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du concours à ce stade.

##### **Tri axé sur l'innovation**

Les demandes seront évaluées en fonction de leur pertinence stratégique pour la présente Demande de propositions par le personnel et de jeunes conseillers de Grands Défis Canada. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée innovante proposée (et non la faisabilité ou la qualité du plan de projet) pour sa nouveauté et son potentiel de contribuer de manière unique au programme La Santé mentale dans le monde. Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées du concours à ce stade. Nous ne considérerons pas de projets similaires à des projets déjà financés. Veuillez consulter notre site Web qui renferme une base de données consultable sur les innovations financées par Grands Défis Canada (<https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/>).

Les demandes seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous en utilisant seulement les paragraphes du **Résumé du projet**, tel qu'ils figurent dans la demande. Les critères « Innovation » et « Pertinence », ci-dessous, ont une pondération égale :

## 1. Innovation

- La solution proposée visant à améliorer la santé mentale et le bien-être des jeunes dans des pays à revenu faible ou intermédiaire est-elle clairement articulée?
- La solution proposée représente-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles et/ou une approche innovante à la mise en œuvre ou à la prestation d'une intervention connue?
- Une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, tel que défini à la section 2.6?

## 2. Pertinence

- La solution proposée aborde-t-elle le problème spécifique décrit à la section 2.1?
- S'applique-t-elle aux jeunes de 10 à 24 ans les plus vulnérables dans des pays à revenu faible ou intermédiaire?

### Examen par les pairs

Un processus d'examen par des experts indépendants sera mené pour cette initiative. Un comité d'examen externe composé d'experts des domaines scientifique, social et commercial, y compris des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire, formulera des avis sur le bien-fondé des propositions et évaluera chaque demande en fonction des critères d'évaluation énoncés à la section 4.5.

## 4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

### 1. Priorité à la jeunesse

- L'organisation est-elle majoritairement dirigée par des jeunes?
- Le projet est-il dirigé majoritairement par des jeunes?

### 2. Impact

- La solution proposée s'aligne-t-elle sur l'objectif de la présente Demande de propositions, tel que décrit à la section 2.1?
- L'idée a-t-elle le potentiel de produire un impact important sur la santé mentale et le bien-être des jeunes?
- Le projet produira-t-il des résultats clairs qui établiront la démonstration de principe de l'idée? Y compris des mesures visant à cibler au moins un des résultats liés à l'amélioration de vies (voir l'annexe B).
- La solution proposée s'applique-t-elle aux jeunes les plus vulnérables dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et a-t-elle le potentiel d'influer sur les déterminants sociaux de la santé?

### 3. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et/ou à quel point représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles des approches actuelles? Les approches innovatrices à la mise en œuvre et à l'exécution d'interventions connues sont également encouragées.

- Dans quelle mesure le plan identifie-t-il clairement les obstacles au déploiement à l'échelle et à la durabilité?
- Dans quelle mesure la solution proposée intègre-t-elle l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?
- Les principales parties prenantes, en particulier les jeunes, seront-elles impliquées?

#### **4. Plan d'exécution du projet**

**Remarque** : Les organisations dirigées par des jeunes qui ont indiqué vouloir le soutien de tiers pour l'étape de l'évaluation seront exemptées des sections relatives aux indicateurs et à l'évaluation du projet.

- Les échéances proposées sont-elles appropriées et réalistes?
- Dans quelle mesure les indicateurs des progrès accomplis vers la réalisation de la démonstration de principe sont-ils appropriés?
- Dans quelle mesure la proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à atteindre les objectifs d'égalité des genres, de durabilité environnementale et de droits de la personne et d'inclusion de Grands Défis Canada?
- Des preuves sont-elles présentées pour indiquer la probabilité de réussite, de même qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes?

#### **5. Capacité de leadership pour agir en champion du changement**

- Le chef de projet a-t-il le potentiel d'engagement et de leadership nécessaire pour déployer des solutions à plus grande échelle?
- Les chefs de projet proposés et les membres clés de l'équipe sont-ils adéquatement formés, expérimentés (y compris une expérience vécue de la recherche de services de santé mentale en tant que jeune) et positionnés dans la collectivité locale pour effectuer le travail proposé?

#### **6. Valeur en contrepartie de l'effort**

- L'ampleur du travail proposé et le niveau des fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs proposés?
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources?

## Décisions en matière de financement

Au terme de l'examen par les pairs, Grands Défis Canada recevra une liste de classement et des notations. Sur la base des résultats de l'examen par les pairs, Grands Défis Canada présentera ses recommandations au conseil d'administration de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en matière de financement à sa seule discrétion, y compris les droits exclusifs qu'il se réserve, décrits à la section 4.13. Seuls les projets cotés comme admissibles au financement lors de l'examen par les pairs peuvent recevoir une recommandation de financement. L'examen diligent, y compris le rendement du candidat dans d'autres projets financés par Grands Défis Canada ou ses partenaires, est pris en compte pour tous les projets recommandés en vue d'un financement au terme de l'examen par les pairs. À la lumière de l'examen en comité ou du processus de diligence raisonnable, des ajustements au plan, à la structure, au montant, au mode de financement et au suivi du projet proposé pourront être nécessaires au moment de la négociation d'un accord de financement.

## 4.6 MODALITÉS FINANCIÈRES ET COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet sont admissibles conformément à la Directive sur les dépenses admissibles et non admissible <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2019/04/EligibleCostDirective-2019Apr08-FR.pdf> <sup>7</sup> et toute directive supplémentaire spécifique des bailleurs de fonds qui sera incluse dans l'accord de subvention éventuellement conclu avec les innovateurs.

Si le taux de coûts indirects publié ou audité d'une organisation est inférieur au taux indirect maximum autorisé, le bénéficiaire doit appliquer son taux publié ou audité en établissant le budget de la proposition. De plus, les taux de coûts indirects **ne peuvent pas** être appliqués aux achats de matériel ou de fournitures, y compris l'amortissement.

Les taux de coûts indirects s'appliquent également aux sous-traitants approuvés qui font partie de la proposition. Les coûts indirects payés dans le cadre des contrats de sous-traitance approuvés sont limités aux premiers 25 000 dollars de chaque sous-contrat par année (12 mois) de mise en œuvre. Les taux de coûts indirects ne peuvent pas être appliqués aux types de services sous-traités suivants : services de fourniture aux entreprises, services de soutien administratif, services audiovisuels, services d'architecte et d'ingénieur, construction et maintenance des équipements. Les sous-traitants ne peuvent pas facturer au demandeur principal des taux de coûts indirects supérieurs à la politique susmentionnée.

## 4.7 MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Paiements par avance : Une avance initiale égale aux besoins de trésorerie estimatifs pour les coûts admissibles prévus pour la première période sera effectuée lors de la signature de l'accord de subvention éventuellement conclu avec les innovateurs. Les

<sup>7</sup> Le soutien salarial est un coût admissible. Veuillez noter qu'un montant de 7 000 \$ par année doit être inclus dans le budget pour couvrir les frais de voyage d'un membre de l'équipe de projet participant à une réunion annuelle de la communauté La Santé mentale dans le monde de Grands Défis Canada.

paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semi-annuelles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.

2. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis doivent être signés par un haut dirigeant détenant un titre de comptable professionnel agréé.
3. Avances en cours : Les versements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il n'y aura d'avances destinées à couvrir les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
4. Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés : Un compte bancaire distinct, portant intérêts, doit être maintenu pour le projet.
5. Le paiement final (la retenue allant jusqu'à 5 % du montant de la subvention) sera assujetti aux conditions suivantes :
  - a. Le projet a été réalisé conformément à l'accord de subvention avec l'innovateur.
  - b. Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final.
  - c. Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en lien avec la contribution au projet de Grands Défis Canada ont été entièrement honorées.

#### **4.8 VÉRIFICATION**

Les innovateurs financés peuvent être audités par Grands Défis Canada ou l'un de ses partenaires, à tout moment jusqu'à sept (7) ans après la date de fin de l'accord et ils doivent conserver les dossiers de projet durant toute cette période, tel que précisé dans chaque accord de financement.

#### **4.9 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Toutes les propositions, tous les documents, toutes les communications, y compris les vidéos et les documents connexes soumis à Grands Défis Canada en réponse à la présente Demande de propositions (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec tout partenaire de financement.

En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque demandeur accorde ainsi à Grands Défis Canada une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, sans charge et libre de redevances pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les Documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quel média, forme ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder ces droits sous licence à d'autres, aux mêmes conditions.



Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel.

Veillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle.

Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels conviendraient tout autant à ces fins.

Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

#### **4.10 GARANTIE**

En fournissant des Documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis et d'accorder la licence ci-dessus. Les candidats ayant des questions concernant le contenu de leurs Documents de présentation peuvent contacter Grands Défis Canada par courriel, à [globalmentalhealth@grandchallenges.ca](mailto:globalmentalhealth@grandchallenges.ca).

#### **4.11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les solutions appuyées par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaire, des connaissances et/ou des produits innovants pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des jeunes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Afin d'assurer un accès significatif aux populations concernées, l'élaboration et le déploiement de ces solutions peut nécessiter la participation, l'appui et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, les gouvernements et des établissements de recherche universitaires et/ou sans but lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale.

Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les résultats découlant des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une demande conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada.

Les candidats retenus devront s'engager à se conformer à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada et à signer un accord d'accès mondial et d'accès aux données avec Grands Défis Canada, conformément aux « principes directeurs » de la Politique d'accès mondial, applicable aux solutions innovantes et aux extraits du projet soutenus par ce programme. L'Accord d'accès mondial accordera une licence non exclusive sur les droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle en amont) qui permet à Grands Défis Canada, ses partenaires de financement et ses sous-titulaires de licences de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure de réaliser une accessibilité significative. Les candidats doivent noter que Grands Défis Canada peut être tenu de fournir des droits de sous-licence ou de sous-distribution à des partenaires de financement ou à une ou plusieurs personnes nommées par les partenaires de financement. Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur après la fin des activités du projet.

#### **4.12 ACCÈS AUX DONNÉES**

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions qui permettent de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des méthodes éthiques et efficaces d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et les informations d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que les avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Le cas échéant, le bénéficiaire d'une subvention devra fournir une explication pour justifier une exonération partielle ou totale de l'exigence relative à l'accès aux données.

Les candidats retenus devront s'engager à se conformer à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada et à signer un accord d'accès mondial et d'accès aux données avec Grands Défis Canada, conformément aux « principes directeurs » de la Politique d'accès

mondial, applicable aux solutions innovantes et extrants du projet soutenus par le présent programme.

#### **4.13 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA**

La présente Demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une demande ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la présente Demande de propositions et la présentation d'une demande en réponse à cette Demande de propositions ne créent aucun engagement pour Grands Défis Canada à fournir du financement ou du soutien de quelque façon que ce soit pour la proposition soumise dans une demande par un candidat.

Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancez à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 18 mai 2020 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les demandes soumises à partir du 18 mai 2020 et pourraient être remplacées par une Demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision à la Demande de propositions avant de présente votre demande.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une demande et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou l'un des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
6. Acceptez ou rejetez une ou toutes les candidatures, quel que soit le classement d'une candidature en fonction des critères d'évaluation et avec ou sans explication.
7. Attribuer aux demandes des montants de financement différents, des durées différentes et/ou des conditions différentes de celles énoncées dans les présentes.
8. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
9. Fournir des subventions en collaboration avec des partenaires de financement. Cela peut supposer des accords de subvention distincts avec chaque entité (c.-à-d. une avec Grands Défis Canada et une avec un partenaire de financement),

ainsi que des transferts de fonds distincts. Tout financement de ce type peut être soumis à des conditions générales autres que celles décrites aux présentes. Les résultats attendus du projet, cependant, seront harmonisés.

#### **4.14 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE**

Tel que mentionné ci-dessus à la section 2.9, Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles et des collectivités, et de la justice.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Tel qu'applicable à chaque projet, Grands Défis Canada exigera que, pour chaque lieu où une partie du projet est menée (soit par votre établissement, soit par un sous-bénéficiaire ou un sous-traitant), toutes les approbations légales et réglementaires pour les activités menées seront obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, voir la Politique sur l'éthique de Grands Défis Canada, à (<https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2017/10/20170927-EthicsPolicy-FR.pdf>).

#### **4.15 COÛTS**

Aucun paiement ne sera effectué à l'égard des frais engagés pour la préparation et la soumission d'une demande en réponse à la Demande de propositions. Les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une demande, ainsi que tous les autres frais engagés par le demandeur en lien avec l'évaluation de la proposition, sont à la charge exclusive du demandeur.

Aucun coût lié à une demande avant la réception d'un accord de subvention signé avec Grands Défis Canada pour du financement ne peut être imputé à tout accord de subvention subséquent.

#### **4.16 LOI APPLICABLE**

La présente Demande de propositions et tout accord de subvention qui en résulte seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Chaque demandeur accepte que tous les différends, actions ou procédures liés à la présente Demande de propositions que ce soit en matière d'interprétation, de validité, d'exécution ou autre, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et que chaque demandeur et Grands Défis Canada se conformeront irrévocablement à la compétence des tribunaux de cette province.

## Annexe A : Pays admissibles

Les candidats des pays figurant sur la liste qui suit et/ou les candidats du Royaume-Uni ou du Canada qui prévoient faire une mise en œuvre dans ces pays sont admissibles à participer à la présente Demande de propositions.

|  |                           |   |
|--|---------------------------|---|
| <i>Afghanistan</i>                     | <i>Fiji</i>               | <i>Mongolie</i>                                   |
| <i>Afrique du Sud</i>                  | <i>Gabon</i>              | <i>Monténégro</i>                                 |
| <i>Albanie</i>                         | <i>Gambie</i>             | <i>Montserrat</i>                                 |
| <i>Algérie</i>                         | <i>Géorgie</i>            | <i>Mozambique</i>                                 |
| <i>Angola</i>                          | <i>Ghana</i>              | <i>Myanmar</i>                                    |
| <i>Anguilla</i>                        | <i>Grenade</i>            | <i>Namibie</i>                                    |
| <i>Antigua et Barbuda</i>              | <i>Guatemala</i>          | <i>Nauru</i>                                      |
| <i>Argentine</i>                       | <i>Guinée</i>             | <i>Népal</i>                                      |
| <i>Arménie</i>                         | <i>Guinée-Bissau</i>      | <i>Nicaragua</i>                                  |
| <i>Azerbaïdjan</i>                     | <i>Guinée équatoriale</i> | <i>Niger</i>                                      |
| <i>Bangladesh</i>                      | <i>Guyane</i>             | <i>Nigeria</i>                                    |
| <i>Biélorussie</i>                     | <i>Haïti</i>              | <i>Niue</i>                                       |
| <i>Belize</i>                          | <i>Honduras</i>           | <i>Ouganda</i>                                    |
| <i>Bénin</i>                           | <i>Îles Cook</i>          | <i>Ouzbékistan</i>                                |
| <i>Bhoutan</i>                         | <i>Îles Marshall</i>      | <i>Pakistan</i>                                   |
| <i>Bolivie</i>                         | <i>Îles Salomon</i>       | <i>Palau</i>                                      |
| <i>Bosnie-Herzégovine</i>              | <i>Inde</i>               | <i>Panama</i>                                     |
| <i>Botswana</i>                        | <i>Indonésie</i>          | <i>Papouasie Nouvelle-Guinée</i>                  |
| <i>Brésil</i>                          | <i>Iran</i>               | <i>Paraguay</i>                                   |
| <i>Burkina-Faso</i>                    | <i>Iraq</i>               | <i>Pérou</i>                                      |
| <i>Burundi</i>                         | <i>Jamaïque</i>           | <i>Philippines</i>                                |
| <i>Cabo Verde</i>                      | <i>Jordanie</i>           | <i>République arabe syrienne</i>                  |
| <i>Cambodge</i>                        | <i>Kazakhstan</i>         | <i>République centrafricaine</i>                  |
| <i>Cameroun</i>                        | <i>Kenya</i>              | <i>République démocratique du Congo</i>           |
| <i>Chili</i>                           | <i>Kirghizistan</i>       | <i>République démocratique populaire de Corée</i> |
| <i>Chine (République populaire de)</i> | <i>Kiribati</i>           | <i>République démocratique populaire lao</i>      |
| <i>Cisjordanie et bande de Gaza</i>    | <i>Kosovo</i>             | <i>République dominicaine</i>                     |
| <i>Colombie</i>                        | <i>Lesotho</i>            | <i>Rwanda</i>                                     |
| <i>Comores</i>                         | <i>Liban</i>              | <i>Saint Kitts et Nevis</i>                       |
| <i>Congo</i>                           | <i>Libéria</i>            | <i>Saint-Vincent-et-les-Grenadines</i>            |
| <i>Costa Rica</i>                      | <i>Libye</i>              | <i>Sainte-Hélène</i>                              |
| <i>Côte d'Ivoire</i>                   | <i>Macédoine du Nord</i>  | <i>Sainte-Lucie</i>                               |
| <i>Cuba</i>                            | <i>Madagascar</i>         | <i>Samoa</i>                                      |
| <i>Djibouti</i>                        | <i>Malaisie</i>           | <i>Sao Tomé et Príncipe</i>                       |
| <i>Dominique</i>                       | <i>Malawi</i>             | <i>Sénégal</i>                                    |
| <i>Égypte</i>                          | <i>Maldives</i>           | <i>Serbie</i>                                     |
| <i>El Salvador</i>                     | <i>Mali</i>               | <i>Sierra Leone</i>                               |
| <i>Équateur</i>                        | <i>Maroc</i>              | <i>Somalie</i>                                    |
| <i>Érythrée</i>                        | <i>Maurice</i>            |   |
| <i>Eswatini</i>                        | <i>Mauritanie</i>         |   |
| <i>Éthiopie</i>                        | <i>Mexique</i>            |   |
|  | <i>Micronésie</i>         |   |
|  | <i>Moldavie</i>           |   |



Grand Challenges Canada®  
Grands Défis Canada

*Soudan*  
*Soudan du Sud*  
*Sri Lanka*  
*Suriname*  
*Tadjikistan*  
*Tanzanie*  
*Tchad*  
*Thaïlande*  
*Timor-Leste*

*Togo*  
*Tokelau*  
*Tonga*  
*Tunisie*  
*Turkménistan*  
*Turquie*  
*Tuvalu*  
*Ukraine*  
*Uruguay*

*Vanuatu*  
*Venezuela*  
*Viet Nam*  
*Wallis et Futuna*  
*Yémen*  
*Zambie*  
*Zimbabwe*

## Annexe B : Indicateurs clés

### Indicateurs clés

Si votre projet est financé, vous devrez rendre compte d'un certain nombre de résultats et d'extrants, y compris ceux résumés ci-dessous; notez que cette liste n'est pas complète et **tous les résultats ne sont pas requis pour chaque projet**. Les résultats finaux et les extrants seront précisés par l'équipe de projet en consultation avec Grands Défis Canada. Les projets financés seront invités à participer aux efforts de coordination pour l'ensemble du portefeuille du programme La Santé mentale dans le monde afin de soutenir le succès à l'échelle du programme et d'informer la communauté d'apprentissage plus large.

### Résultats ultimes

Les résultats ultimes sont les effets à long terme découlant de l'innovation. Les résultats ultimes devraient être réalisables et mesurables avant la fin de la période de financement. Les résultats ultimes sur lesquels se concentre le programme de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes sont le nombre de **vies améliorées** – définis comme un changement dans le score d'au moins l'un des éléments suivants : 1) Bien-être général (outil possible : l'indice de bien-être de l'OMS-5 (WHO-5); 2) Niveau de fonctionnement : (outil possible : le tableau d'évaluation de l'invalidité de l'OMS 2.0 (OMS- DAS 2.0); et/ou 3) Gravité des symptômes; les projets axés sur l'anxiété ou la dépression devraient intégrer l'un des outils suivants : Questionnaire sur la santé des patients (PHQ-9); Trouble d'anxiété généralisée-7 (GAD-7); Échelle révisée d'anxiété et de dépression des enfants (RCADS).

Tous les outils mentionnés sont disponibles gratuitement en ligne et peuvent être utilisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projets peuvent utiliser des outils supplémentaires, y compris des mesures élaborées localement, pour compléter leurs résultats.

### Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme découlant de l'innovation. Ces résultats devraient être réalisables et mesurables à l'intérieur des délais et des contraintes de ressources du projet, et directement liés aux extrants du projet. Les résultats intermédiaires sur lesquels se concentre le programme de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes sont les suivants :

- Nombre de jeunes utilisant l'innovation pour améliorer leur santé mentale.
- Nombre d'installations/sites appliquant l'innovation.
- Nombre d'intermédiaires formés à l'utilisation de l'innovation (les « intermédiaires » sont les jeunes, les prestataires de services, les agents de santé communautaires, les éducateurs, les membres de la famille, etc., qui utilisent l'innovation pour améliorer la santé mentale et le bien-être des jeunes).
- Nombre d'intermédiaires utilisant l'innovation pour améliorer la santé mentale dans leurs collectivités.



### **Résultats immédiats**

Les résultats immédiats sont les changements à court terme découlant de l'innovation. Ces résultats devraient être mesurables et réalisables peu de temps après la mise en œuvre du projet et devraient être directement liés aux extrants du projet.

Voici des exemples de résultats immédiats sur lesquels se concentre le programme de financement de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes :

- Nombre de jeunes rejoints par des activités de diffusion et de sensibilisation.
- Nombre d'intermédiaires rejoints par des activités de diffusion et de sensibilisation.
- Nombre d'intermédiaires dont les connaissances ou les compétences ont changé suite à la formation liée à l'innovation.
- Nombre d'extrants du projet, d'articles revus par des pairs ou de brevets déposés, le cas échéant.

### **Extrants**

Les extrants sont les produits ou services qui sont directement produits, développés ou mis en œuvre dans le cadre de l'innovation. Voici des exemples d'extrants sur lesquels se concentre le programme de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes :

- Nombre et type d'activités de diffusion et de sensibilisation menées.
- Nombre d'emplois créés par suite de l'innovation.